L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 15 MARS 1884

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSIONS de Mme MARIE T. SAULET,

Epouse Décédée de Joseph Paul Morgan,

de Veuve François Saulet

et de Marguerite Suzanne Saulet, épouse d'Henri Léon Mennequin.

No 10,422.—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION C.

GRANDE VENTE

A Long Crédit

—DE—

Propriétés du Premier District,

Jolies, productives et centrales,

COMPRENANT

Des maisons de résidence et des magasins.

Emplacements de commerce populaires et sites propres à bâtir.

Des maisons de résidence choisies et des établissements convenables pour des exploitations commerciales et manufactrières, rues CAMP, MAGAZINE, BARONNE, DEFLADES, REMPARTS, ANNONCIATION, DELORD, BURGUNDY, CALLIOPE, CLIO, ERATO, THALIE, GALENNIE, LIBERTE, FRANKLIN, STE-TEREBRE ET ST-THOMAS.

En face de la PLACE où s'élève le Monument de "MARGABET," Près du Couvent de St-Siméon, et des résidences de Messieurs BLANC, JACKSON, MARKEY et CANEY, Du Nouveau Bassin, De l'Église et des écoles St-Jean-Baptiste, Des marchés Dryades et Ste-Marie, Des moulins à coton de Magnolia, et des Gares des chemins de fer Jackson et Mississippi,

Offrant des avantages pour l'occupation et comme placement d'argent plus profitable qu'en aucunes autres valeurs sur le marché.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, à la porte principale de l'hôtel de ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jules C. Dufour, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, procédé le jour de mois de février 1884, dans la susdite succession, les propriétés ci après décrites et savoir :

1° **Deux certaines terrains**, contigus l'un à l'autre à l'angle de la rue Carondelet et du Faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 73 borné par les rues Thalie, et devant Delpit, Bienvenue, St-Philippe, Carondelet et Delpit, ayant ensemble 50 pieds de front sur la rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds, et ayant de la rue Thalie, 50 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds, ensemble 100 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, ayant chacun 50 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, ayant chacun 6 pieds de front sur la rue Thalie, et 114 pieds de la rue Carondelet, ledit terrain formant l'angle de la rue Thalie et de la rue Carondelet, ainsi que le tout se comporte et comprend, sans garantie de mesure, tel que le tout a été acquis par Mme Marie Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 27 juillet 1823, et le terrain Nos 1 et 2 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain Nos 3 et 4 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 5 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 6 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 7 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 8 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 9 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 10 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 11 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 12 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 13 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 14 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 15 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 16 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 17 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 18 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 19 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 20 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 21 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 22 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 23 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 24 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 25 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 26 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 27 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 28 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 29 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 30 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 31 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 32 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 33 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 34 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 35 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 36 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 37 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 38 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 39 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 40 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 41 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 42 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 43 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 44 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 45 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 46 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 47 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 48 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 49 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 50 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 51 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 52 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 53 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 54 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 55 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 56 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 57 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 58 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 59 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 60 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 61 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 62 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 63 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 64 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 65 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 66 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 67 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 68 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 69 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 70 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 71 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 72 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 73 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 74 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 75 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 76 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 77 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 78 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 79 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 80 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 81 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 82 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 83 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 84 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 85 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 86 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 87 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 88 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 89 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 90 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 91 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 92 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 93 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 94 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 95 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 96 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 97 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 98 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 99 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 100 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 101 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 102 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 103 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 104 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 105 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 106 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 107 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 108 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 109 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 110 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 111 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 112 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 113 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 114 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 115 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 116 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 117 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 118 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 119 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 120 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 121 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 122 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 123 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 124 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 125 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 126 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 127 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 128 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 129 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 130 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 131 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 132 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 133 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 134 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 135 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 136 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 137 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 138 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 139 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 140 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 141 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 142 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 143 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 144 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 145 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 146 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 147 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 148 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 149 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 150 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 151 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 152 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 153 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 154 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 155 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 156 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 157 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 158 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 159 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 160 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 161 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 162 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 163 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 164 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 165 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 166 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 167 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 168 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 169 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 170 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 171 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 172 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 173 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 174 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 175 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 176 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 177 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 178 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 179 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 180 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 181 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le 26 juillet 1823, et le terrain No 182 du plan ci-dessous, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé par devant Me Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville, le